

**Prévention ... vous avez
dit prévention ???**

De quoi parle-t-on ???

Que fait la Ligue ?

(Document original)



La Ligue genevoise contre le rhumatisme (LGR) et la prévention

Généralités :

Depuis sa création, en 1949, la Ligue genevoise contre le rhumatisme (LGR) a toujours travaillé dans le domaine de la prévention. La prévention est un sujet souvent nommé, mentionné, mais il est souvent peu clair au niveau du grand public. Il nous semble important de pouvoir clarifier en quoi consiste la prévention. Chacun a la possibilité d'agir dans sa vie, la connaissance permet de comprendre où il est possible d'agir et où il est possible de se faire aider si cela est nécessaire.

La prévention est un enjeu majeur de santé publique. Il est capital, pour notre association, que l'on puisse anticiper et prévenir, dans la mesure du possible, l'augmentation des maladies chroniques comme les maladies du système musculosquelettique (rhumatismes).

La LGR a saisi l'opportunité de travailler sur le thème de la prévention avec des membres de la Direction générale de la santé, et plus spécifiquement avec des personnes du pôle prévention et promotion de la santé et du pôle des réseaux de soins. Il était clair, pour nous, qu'une approche combinant des actions de promotion de santé et de prévention pourrait réduire l'incidence des problèmes rhumatologiques dans la population générale.

Il est essentiel pour la LGR de pouvoir apporter, proposer des actions qui peuvent éviter l'aggravation ou la permanence des symptômes en lien avec les maladies rhumatologiques.

La prévention de la maladie comprend des mesures qui visent non seulement à empêcher l'apparition de la maladie, telle que la lutte contre les facteurs de risque, mais également à en arrêter les progrès et à en réduire les conséquences.

Référence : adapté du Glossaire de la série « Santé pour tous ». OMS, Genève, 1984

Prévention : de quoi parle-t-on exactement :

La **prévention** est une attitude ou un ensemble de mesures qui sont prises pour éviter qu'une situation sociale, environnementale et/ou économique ne se détériore, ou qu'un accident, une épidémie ou une maladie ne survienne.

La prévention comporte plusieurs niveaux. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) en définit trois plus spécifiquement : **la prévention primaire, secondaire et tertiaire.**

La prévention primaire vise à empêcher l'apparition de certaines maladies ou traumatismes en réduisant les facteurs de risque. Elle fait appel à des mesures individuelles, liées par exemple à l'alimentation, l'activité physique, les dépendances ou la vaccination. Elle a également recours à des actions collectives, à l'instar de celles qui portent sur la sécurité alimentaire, la qualité de l'eau potable, la qualité de l'air, l'hygiène de l'habitat et du milieu de travail, pour en citer quelques-unes.

Référence : Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030, état de Genève. Document disponible en format PDF sur Internet : <https://www.ge.ch/document/1374/telecharger>

La prévention primaire utilise, entre autres, l'éducation et l'information auprès de la population.

La prévention secondaire consiste à interrompre le développement et limiter les conséquences d'une maladie, ainsi que sa propagation au sein de la population lorsqu'il s'agit d'une maladie transmissible. Elle comprend principalement des mesures de dépistage, de réduction des risques et de prise en charge précoce, par exemple en matière de cancer, de diabète ou de VIH et d'infections sexuellement transmissibles.

Référence : Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030, état de Genève. Document disponible en format PDF sur Internet : <https://www.ge.ch/document/1374/telecharger>

La prévention tertiaire agit en aval des maladies et traumatismes pour éviter ou limiter les complications et rechutes. Elle regroupe toutes les activités cliniques menées après le diagnostic, y compris les actions de réadaptation et d'éducation thérapeutique.

Référence : Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030, état de Genève. Document disponible en format PDF sur Internet : <https://www.ge.ch/document/1374/telecharger>

Concrètement que fait la LGR en matière de prévention et comment peut-elle m'aider ?

La Ligue genevoise contre le rhumatisme, de par ses connaissances et compétences dans le domaine de l'appareil locomoteur et de ce que cela implique (activité physique, qualité de l'os, alimentation os et muscles, dégénérescence du squelette, maladies rhumatologiques, etc...), peut aider, accompagner chaque personne qui souhaite agir pour améliorer, potentialiser, freiner les conséquences en lien avec le squelette et ses tissus de soutien. Notre aide peut être individuelle ou en groupe. Nous discutons avec la personne en tenant compte de ses besoins, de ses attentes et l'aidons à élaborer des objectifs qui soient réalisables en apportant notre soutien à sa réalisation.

Pour vous, nous avons conçu des journées d'information de prévention. Celles-ci ont lieu toute l'année. Elles s'adressent à toute personne qui se sent concernée par le sujet traité, mais également aux proches-aidants (famille, ami, voisin, etc.) ou aux professionnels de la santé.

L'ensemble de ces journées permet d'apprendre, d'approfondir, de partager et / ou de poser des questions sur un sujet spécifique.

Plus d'informations : tél. 022.718.35.55 ou www.laligue.ch

C'est aussi une Hotline (ligne téléphonique ouverte à tous)

Depuis des dizaines d'années, la LGR dispose d'une ligne téléphonique ou Hotline pour les personnes de tout âge et de toute condition sociale vivant à Genève et dans les environs. Toute personne désireuse de trouver des informations de qualité, une aide spécifique, un soutien ciblé ou une réorientation efficace, dans le milieu de la santé/social en lien avec le rhumatisme, peut composer le **022.718.35.55**. Nous vous donnerons **des informations et des conseils ciblés et gratuits, tout en garantissant la confidentialité de votre identité.**

L'infirmière spécialiste de la Ligue est à votre disposition pour vous informer et vous aider à trouver des solutions

pour améliorer votre qualité de vie.

Notre équipe sera heureuse de vous accueillir téléphoniquement ou dans ses locaux.

N'hésitez pas à nous rendre visite ou à nous appeler.



Ligue genevoise contre le rhumatisme (LGR)

Rue Merle d'Aubigné 22
1207 Genève

Téléphone 0041 22 718 35 55
Fax 0041 22 718 35 50

Heures d'ouverture :

Lundi – Mardi – Jeudi : de 14h00 à 17h00

Mercredi – Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Courriel : laligue@laligue.ch
www.laligue.ch

Iban CH97 0900 0000 1200 4967 4

Avec le soutien de :



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

